N° 50 Juin 1941

ANNALES DE BOURGOGNE

TOME XIII. — ANNÉE 1941

BIBLIOTHÈQUE VILLE DE DIJON PUBLIQUE

NOTES SUR LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851 EN COTE-D'OR

Si le coup d'État du 2 décembre 1851 ne pouvait surprendre les familiers de l'Elysée, les Dijonnais et Côte-d'oriens eux-mêmes n'y étaient-ils pas préparés ? Le 1er juin 1851, inaugurant la ligne de chemin de fer Dijon-Tonnerre [1], Louis-Napoléon avait, en effet, prononcé à Dijon des paroles qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions :

> Je voudrais, avait-il déclaré dans sa réponse au toast du maire André, que ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné à travers les populations de l'Yonne et de la Côte-d'Or ; ils se seraient rassurés en jugeant par eux-mêmes de la véritable disposition des esprits... La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables... Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout de la France à l'autre, des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée... Si la France reconnait qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas...

Les populations bourguignonnes avaient, les 10 et 11 décembre 1848, donné à Louis-Napoléon une majorité enthousiaste ; une mystique s'était créée autour de son nom et les éléments les plus modestes de la société, beaucoup

1. V. notamment, sur cet épisode, J. GOUSSARD, dans son *Nouveau guide pittoresque du voyageur à Dijon*, 4e éd., Dijon, Laplaiche, s.d., in-12, p. 149-153 ; et *Relation des fêtes données à Dijon les 1er et 2 juin* 1851, Dijon, 1851, in-4°, 19 p.

d'ouvriers et des paysans, s'étaient avec confiance tournés vers lui [1]. Mais si la Côte-d'Or était napoléonienne, elle était aussi républicaine : elle avait voté pour un Napoléon, mais elle avait su donner aux Montagnards les marques de sa sympathie. Une mystique est souvent éphémère. Les ouvriers de Montbard et les vignerons de la Côte n'ont-ils pas été aigris par les poursuites systématiques dirigées, à partir d'octobre 1849, contre les républicains démocrates ? Sont-ils prêts à sanctionner les actes de celui qui les a déçus en laissant s'accréditer la légende du « rouge incendiaire » et des démagogues prêts aux crimes de droit commun ? Le préfet Petetin en 1848 avait pu maintenir dans son département un calme relatif. Ses successeurs, Pagès (janvier 1849 – mars 1851) et Debry [2], allaient-ils réussir à rallier la Côte-d'Or à la politique personnelle du Président ?

I

L'ESPRIT PUBLIC AVANT LE COUP D'ÉTAT

Les opérations électorales des 13 et 14 mai 1849 pour la désignation des députés à l'Assemblée législative [3] s'étaient effectuées en Côte-d'Or dans un calme parfait et au milieu d'un vif empressement : la proportion des votants avait atteint 80,5 pour cent pour les électeurs civils et 79 pour cent pour les électeurs militaires [4]. A Dijon, où la proclamation des résultats n'avait causé aucun incident sérieux, les candidats du parti de l'Ordre avaient enlevé six sièges, les socia-

1. Cf. pour la Côte-d'Or, R. SCHNERB, *La Côte-d'Or et l'élection présidentielle du 10 déc. 1848* (dans *La Révolution de 1848*, 1924). Sur la période antérieure v., du même auteur, *La Côte-d'Or et l'insurrection de juin 1848* (*Ibid.*,, 1923).

2. Sur ce préfet du coup d'État, on trouvera des indications dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXVII, 1898, col. 970 ; cf. *Mém. de la Soc. d'Em du Doubs*, 6e série, t. I, 1886.

3. On trouvera dans Ph. MILSAND, *Bibliographie bourguignonne*, Dijon, 1885, in-8°, p. 276-279, un catalogue abondant des pièces et brochures concernant ces élections.

4. Archives de la Côte-d'Or, 3 M 63. — Électeurs civils inscrits : 112.509 ; votants : 90.584. Électeurs militaires inscrits : 2.648 ; votants : 2.110.

listes-démocrates deux ; par contre — le fait mérite d'être noté — les républicains modérés avaient essuyé une défaite complète. La liste socialiste totalisait 277.703 suffrages contre les 365.378 des candidats du comité d'Union, alors que les républicains modérés ne réunissaient que 43.781 voix et les catholiques 40.000. Les hommes du comité central napoléonien n'obtenaient chacun que 4.000 ou 5.000 voix. Quatorze suffrages seulement étaient allés à Lamartine.

Dans la Montagne et le Châtillonnais, les candidats de l'Union l'emportaient nettement ; mais les centres de Semur, d'Arnay-le-Duc et de Précy-sous-Thil leur étaient moins favorables ; dans la plaine, si Fontaine-Française, Pontailler, Mirebeau et Auxonne leur avaient donné une appréciable majorité, Saint-Jean-de-Losne et Seurre ne leur avaient accordé par contre que 25 à 28 pour cent des suffrages. Dans le Morvan, leur échec fut complet. A Dijon même, les conservateurs connurent des résultats relativement satisfaisants, tandis qu'à Beaune, cité des vignerons enrichis et des gros marchands de vins, ils ne recueillirent que 28 à 36 pour cent des voix. Dans l'armée, la liste démocrate-socialiste recueillait enfin 59 pour cent des votes ; celle du comité d'Union, 24 pour cent seulement [1].

Ce rapide tableau de la répartition des suffrages en 1849 traduit, dans un temps où la liberté des consciences n'était pas un mythe, les tendances politiques des citoyens du département de la Côte-d'Or. Louis-Napoléon qui, lors de son élection à la Présidence, n'avait suscité que l'opposition d'un nombre assez faible de démocrates, dut considérer avec quelque amertume cet inquiétant scrutin. Les droites, certes, l'emportaient, mais seulement grâce à la fragile coalition des légitimistes, des orléanistes et des bonapartistes [2].

---

1. Renseignements communiqués par M. Henri Giroz.

2. Entre autres nombreux documents intéressants sur l'état de l'opinion en Côte-d'Or à l'égard du Prince-Président, en 1849 et 1850, on lira les vivantes lettres en patois de « Jean Chaingenay, veigneron de lai Côte » (le journaliste J.-I. Coquet) qui commentent avec verve, dans le sens démocrate et républicain,

A la veille du 2 décembre 1851, l'esprit public en Côte-d'Or n'a pas sensiblement varié. Le préfet et les sous-préfets notent avec satisfaction le calme du département tout entier ; ils affirment — sans grande illusion peut-être — que l'opinion publique s'améliore chaque jour ; mais ils n'omettent pas de souligner le caractère superficiel de cet apaisement et les vives inquiétudes qui hantent alors les esprits de tous les gens d'ordre. Les rapports préfectoraux des 5 octobre et 29 novembre 1851 sont, à ce propos, assez éloquents [1].

Le 5 octobre, le préfet de la Côte-d'Or ne brosse pas un trop sombre tableau de la situation politique dans son département. L'esprit des campagnes est satisfaisant : Louis-Napoléon y compte de très nombreux partisans et ceux qu'on appelle les « démagogues » n'y ont pas une influence appréciable.

Certes l'extermination du parti de la Montagne, commencée en octobre 1849, s'est prolongée dans toute la France jusqu'au coup d'État : les rapports confidentiels des procureurs nous en indiquent l'esprit et la méthode. Des sociétés secrètes républicaines n'en organisent pas moins la propagande orale et la résistance latente. Mais en Côte-d'Or, malgré les inquiétudes que causent « aux gens d'ordre » la situation politique générale et l'approche de 1852, terme du mandat de l'Assemblée et du Président, les affaires ne se sont pas ralenties. Le sous-préfet de Châtillon note la bonne tenue des adjudications récentes ; les bois se sont vendus à des prix supérieurs à ceux de l'année précédente et ce résultat est de bon augure dans un département où les usines sont nombreuses ; il révèle, dans les esprits, « l'espérance d'une solution pacifique ». Dans le Châtillonnais, sur 165 lots de coupes, 3 seulement sont restés

---

les actes et paroles de Louis-Napoléon (lettres parues dans les journaux *Le Citoyen*, *le Travail*, *le Peuple*, et réunies dans les *Pièces en patois bourguignon extraites des journaux publiés à Dijon de 1801 à ce jour... par Sildman, vieux vigneron de la Côte*. Paris, J. Martin, 1880, in-12, p. 33-98). V. en particulier le suggestif commentaire du voyage du président en Côte-d'Or en août 1850 (p.94-98).

1. Ces pièces et celles qui sont citées ci-après appartiennent aux Arch. de la Côte-d'Or, série M (pièces en cours de classement, non encore inventoriées).

invendus ; l'industrie du fer s'adapte difficilement aux conditions économiques nouvelles ; mais les maîtres de forges ont passé de grosses commandes de bois ; les filatures, elles, ont rouvert leurs portes et, si les opérations de battage apportent aux paysans quelque déception quant au rendement de la récolte, du moins la qualité est excellente. La perception des impôts est normale. Les services publics sont réguliers.

Il faut se garder cependant de ne considérer que ces aspects favorables. Le comité général du département et les conseils municipaux des villes — de Dijon par exemple — ont éprouvé la nécessité de voter des fonds importants pour procurer du travail à la classe ouvrière : de grands bâtiments seront construits à Dijon et à Beaune ; dans les campagnes, on emploiera les sans-travail sur les routes et sur les chemins vicinaux. Le péril rouge demeure, et le préfet affirme que les « démagogues », les « socialistes » et les « anarchistes » n'ont pas renoncé à leurs « coupables projets », bien qu'aucun mouvement, écrit-il au début d'octobre 1851, ne soit possible si Paris et les grands centres demeurent calmes.

L'antagonisme de classes s'accentue : on pense, dans une partie du peuple, que l'exploitation des propriétaires et des patrons devient intolérable et le bruit court que l'année 1852 verra la réalisation de tous les rêves de libération [1]. Les bourgeois, eux, s'en tiennent en général au fameux dicton répandu par la propagande du Président : « Tous les républicains ne sont pas des voleurs ; mais tous les voleurs sont républicains ». Le 26 novembre, les sous-préfets sont invités à adresser dans le plus bref délai des rapports précis dont « l'envoi, dit le préfet Debry, devient plus nécessaire que jamais dans les circonstances où nous nous trouvons ».

Le 29 novembre, le préfet de la Côte-d'Or signale amèrement le marasme des affaires : pour des raisons qui dépassent

1. Rapports des procureurs généraux (Arch. nationales, BB^{30}, 367 et suiv.), sources utilisées par Ch. Seignobos dans l'*Hist. de France contemporaine* d'E. Lavisse, t. VI, livre III.

le cadre local, la situation politique et économique du département évolue promptement dans un sens défavorable à la cause de l'ordre : « Les marchands se plaignent de voir réduire à 100 francs par jour des recettes qui devraient s'élever dans cette saison à 1.000 francs et de ne pouvoir réaliser aucune rentrée pour faire face à leurs échéances de fin de mois ». Chacun s'inquiète des nouvelles alarmantes qui lui sont communiquées par des parents ou des amis installés à Paris ou de passage dans la capitale. La bourgeoisie voit le danger ; les questions les plus graves sont étudiées dans les « cercles », dans les « cabinets de lecture » ou dans d'« autres lieux publics ». Démocrates et socialistes parcourent les communes ; ils réclament, pour la classe paysanne, une amélioration des conditions de travail et de vie, l'abolition de l'usure, l'organisation du crédit public par la création de banques nationales, la protection de la propriété privée contre les sinistres par la concentration des assurances dans les mains de l'État, l'abolition des impôts sur les boissons et sur le sel — « les aliments du pauvre ne devant pas être taxés au profit de ceux du riche » [1], — l'établissement de l'impôt proportionnel et progressif. Auprès des ouvriers, ils proclament le droit au travail ; ils préconisent l'intervention de l'État dans les rapports du capital et du travail « par l'institution d'un crédit public qu'il réglementerait lui-même, le crédit privé ne pouvant, par suite de son essentielle mobilité, garantir les classes laborieuses contre l'éventualité de crises périodiques qui les affament et les déciment ». A ce programme où s'exprime, étonnamment précise et condensée, toute une doctrine socialiste en puissance, les démocrates joignent des promesses nettement démagogiques : ils promettent aux ouvriers triple salaire, à tous un bien-être que le préfet, dans son rapport, qualifie d'imaginaire. Ils abordent en outre des questions

1. Ces intéressantes précisions sont fournies par les programmes des candidats démocrates-socialistes aux élections de mai 1849 (série M). V. aussi leurs journaux, comme *le Citoyen* et *le Travail*, les lettres de Jean Chaingenay citées plus haut (p. 53-54) et les brochures de P. Joigneaux.

plus générales : la liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État, sa gratuité, une amélioration du sort des instituteurs, la liberté de la presse, de réunion et d'association, la réforme administrative et judiciaire. Sont-ils aussi sérieux quand ils parlent de la restitution du milliard des émigrés [1] ?

Bien que, suivant le préfet de la Côte-d'Or [2], cette propagande fasse « peu de dupes », il semble bien qu'elle ait excité l'attention de tous les citoyens, et cela d'autant plus que la situation politique générale, en octobre et novembre, devient confuse. L'Assemblée n'a pas, à la majorité des trois quarts, décidé cette révision de la Constitution sans laquelle Louis-Napoléon ne peut se maintenir au pouvoir : les républicains, les amis de Thiers et quelques légitimistes se sont refusés à toute conciliation et ont ôté au Président toute arme légale. Les Côte-d'oriens sentent la gravité de l'heure :

> Les derniers débats de l'Assemblée nationale, note le préfet, ont péniblement affecté les hommes d'ordre qui s'étaient habitués à considérer l'entente et le bon accord entre les grands pouvoirs de l'État comme une garantie certaine contre la périlleuse éventualité de 1852... Les honnêtes gens, égarés par leurs passions politiques et par une presse qui ne néglige aucun moyen pour les animer encore, ne donnent pas eux-mêmes l'exemple de cette union intime dont ils apprécient si bien les avantages.

N'ont-ils pas cependant, dans tout le département, l'occasion de voir clair et de ressentir la nécessité de cette union ? Les rapports mensuels des sous-préfets nous indiquent les points névralgiques du département. Le Châtillonnais demeure bonapartiste et, bien que l'actualité y soit « diversement appréciée », on rend hommage « presque partout... à la bonne foi, à la parfaite loyauté et au patriotisme désintéressé du Président de la République » ; toutefois, dans certaines communes du canton de Recey-sur-Ource toutes voisines de la Haute-Marne et qui comprennent des propriétés du duc

1. Sur le « rappel » du « milliar dé émigré », v. un chaleureux morceau dans les lettres de Chaingenay (p. 40-41).
2. Rapport du 29 novembre 1851.

d'Aumale, « on a parlé de la candidature (aux prochaines élections consulaires) du prince de Joinville ; mais cette idée n'a pris ni développement, ni profondeur [1] ». Depuis deux semaines, les démocrates-socialistes ont intensifié leur propagande ; il n'apparaît pas, d'ailleurs, que des poursuites soient nécessaires.

Dans l'arrondissement de Semur et Montbard, l'opposition est plus grave qu'à Châtillon. Le pays est riche ; mais la propriété est morcelée et l'inquiétude s'étend ainsi à de nombreux citoyens. Quelques localités sont en effervescence : Verrey-sous-Salmaise a été le théâtre de scènes pénibles. Les conseils municipaux de Précy et de Vitteaux sont nettement hostiles au gouvernement ; le conseil de Semur réprouvera le coup d'État. A Époisses, un individu vient d'être arrêté pour s'être livré à la fabrication clandestine de la poudre ; des insultes ont atteint la personne même du substitut du procureur.

L'arrondissement de Beaune ne connaît lui aussi qu'un calme relatif. On sait l'influence personnelle que, par ses publications agricoles et politiques, adressées aux paysans, et par ses tournées dans les villages, le représentant Pierre Joigneaux a exercée en Bourgogne [2]. Les obsèques du père de Joigneaux ont donné lieu à une manifestation populaire. Si les campagnes aspirent au repos et se préoccupent peu des affaires politiques, il n'en va pas de même pour les centres principaux : à Nuits, à Saint-Jean-de-Losne et à Nolay, les « anarchistes » ont des raisons nouvelles d'escompter des troubles prochains ; ils ont les yeux fixés sur Paris ; ils espèrent et se tiennent prêts. Le calme subsiste ; mais n'est-il pas suspect ? Et le sous-préfet de Beaune conclut avec mélancolie : « Le bon esprit du plus grand nombre des communes rurales est inerte, se borne à ne pas faire le mal et n'aurait aucune énergie pour l'empêcher. Il serait imprudent de comp-

1. Rapport du 29 novembre 1851.
2. V. les *Souvenirs historiques de Pierre Joigneaux*, Paris, 1891, 2 vol. in-12. Cf. Seignobos dans l'*Hist.* de Lavisse, t. VI, p. 183.

ter sur un concours actif de leur part. Parmi les hommes d'ordre et les propriétaires, il n'y a pas l'union et l'unité de vues désirables [1] ».

Quel est alors, dans la propagande méthodique et obstinée des démocrates côte-d'oriens, le rôle des sociétés secrètes ? Nous sommes mal renseignés sur ce point essentiel. N'oublions pas que, tout près de notre département, à Mâcon, Alphonse Gent, cet avocat d'Avignon, ambitieux et passionné, est venu conférer avec d'importants personnages de la Montagne.

Quoiqu'il en soit et dès le 29 novembre, le préfet de la Côte-d'Or se met en mesure, « d'accord avec l'autorité judiciaire et militaire, de réprimer toute tentative de désordre et de faire arrêter sur-le-champ les meneurs si une commotion voisine pouvait mettre en péril, dans ce département, la sécurité publique ».

Ainsi, à la veille de l'expiration des pouvoirs du Président et de l'Assemblée, l'attitude des populations vis-à-vis des partis de l'Assemblée est une chose, leur engouement pour un sauveur, c'est-à-dire pour un Napoléon, en est une autre. Il était indispensable de saisir cette distinction pour étudier sans parti-pris les répercussions du coup d'État du 2 décembre en Côte-d'Or.

II

LE COUP D'ÉTAT

Louis-Napoléon pouvait espérer que l'Assemblée consentirait à réviser la Constitution et permettrait ainsi la « prorogation » de ses pouvoirs. Cette attente fut déçue. Or l'Assemblée était impuissante, l'armée était sûre, une importante fraction du pays était prête à célébrer l'audace de son sauveur, les démocrates étaient « si confiants dans l'avenir » qu'ils ne redoutaient « rien du présent » [2]. Depuis la fin de

1. Rapport du 27 novembre 1851.
2. G. WEILL, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, p. 355.

l'été de 1851, tous les efforts du prince tendent à la réalisation du « grand dessein qui couronnera sa fortune ou la ruinera pour jamais » [1].

Le 3 décembre, les Dijonnais virent, apposées sur les murs de leur ville, deux affiches, l'une leur faisant connaître l'appel de Louis-Napoléon au peuple, l'autre, signée par le préfet Debry, interdisant tout attroupement — armé ou non — sur la voie publique :

> ...Toutes personnes qui feront partie (d'un attroupement quelconque) seront tenues de se disperser sur la sommation qui leur en sera faite par M.M. les maire, adjoints ou commissaires de police. Si les attroupements ne se dissipent pas, il sera fait, après trois sommations, emploi de la force pour les disperser [2]...

Au moment même où venait de triompher à Paris le coup de force et où des dépêches télégraphiques y relataient les réactions de la province, cette province était elle-même mal renseignée. Les représentants, restés dans la capitale, ne pouvaient communiquer avec les républicains des départements et l'opposition, sans direction générale, ne s'exprima que dans des soulèvements locaux voués d'avance à l'échec : le Lot-et-Garonne, le Gers, l'Allier et le Jura, un instant agités, recouvrèrent très tôt un calme complet ; les villes de Clamecy dans la Nièvre, et de Bédarieux dans l'Hérault connurent d'horribles meurtres ; dans le sud-est surtout, le peuple des vignerons, des laboureurs, des bûcherons, des artisans et des employés s'était groupé suivant les directives des sociétés secrètes : leur succès fut éphémère et la troupe le leur fit chèrement payer [3].

En Bourgogne, les départements de l'Yonne et de la Saône-

1. P. de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. I, p. 4.
2. *Union bourguignonne*, 3 décembre 1851.
3. Sur les résistances au coup d'État dans les départements, v. notamment, outre Eug. Ténot, *La province en décembre 1851*, 3e éd., Paris, 1868, in-12 : la *Coll. des dépêches télégraphiques adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur* (dans les *Archives historiques*, t. I, 1889-1890, p. 59-64) ; G. Bourgin, *Les préfets de Napoléon III historiens du coup d'Etat* (dans la *Rev. historique*, t. CLXVI, 1931, p. 274-290).

et-Loire réagirent avec une certaine résolution [1]. La Côte-d'Or s'agita moins. A l'instar de Strasbourg, de Metz, de Nancy, de Lille, de Reims et d'Orléans, Dijon ne se résigna pas dès l'abord. Les chefs démocrates s'étaient réunis dans les ateliers d'édition de la veuve Noëllat pour y faire imprimer des placards ; selon l'*Union bourguignonne* [2], l'un de ces placards devait annoncer au peuple la chute et l'emprisonnement de Louis-Napoléon, la création à Paris d'un gouvernement révolutionnaire et l'installation, à l'Hôtel-de-ville de Dijon, d'un gouvernement communal. D'après le *Spectateur* [3], Mme Noëllat, « après avoir longtemps résisté, se voyant poussée à bout, dit-on, a fait prévenir la police », phrase que l'intéressée trouve « horriblement calomnieuse » et qui vaut au rédacteur du journal une lettre où la veuve Noëllat se défend avec une emphatique véhémence :

> ...Non, Monsieur, je n'ai pas joué le rôle ignoble que vous me prêtez ; je proteste de toute ma force et de toute mon énergie contre cet infâme mensonge que vous n'avez pas craint de faire tomber sur une personne qui est depuis vingt-et-un jours au lit... Je vous prie et, au besoin, je vous requiers d'insérer ces quelques lignes que je vous écris, en comprimant avec peine l'indignation qui m'enflamme.

Bref, douze chefs démocrates sont arrêtés et, parmi eux : Limaux, avoué à la Cour de Dijon ; Flasselière, licencié en droit à Dijon ; Carion, négociant, rue de la Liberté à Dijon ; Soullier, agent d'assurances à Beaune ; Dumez, rédacteur du *Courrier républicain* à Dijon ; Guigon, marchand de fer à Dijon ; Pierrot, gérant du *Courrier républicain* ; Spuller, clerc de notaire à Dijon ; Quinet, fabricant de produits chimiques à Vanves ; Mulot, propriétaire à Lux, tous prévenus de violation de domicile, de résistance envers les agents de la

---

1. Parmi les travaux récents utiles sur le coup d'État en Saône-et-Loire, on citera : L. GALLAS, *Jules Seurre* (dans le *Progrès de S.-et-L.*, 6 déc. 1925, 25 juillet 1926. Cf. *ibid.*, 19 juin et 9 oct. 1927) ; — A. BERNARD, *Tournus pendant la IIe République* (Soc. des Amis des Arts de Tournus, 1924, p. 126-148).
2. *Union bourguignonne*, numéro du 3 décembre 1851.
3. *Spectateur*, numéro du 4 décembre.

force publique et de port d'armes prohibées [1]. Douze employés de l'imprimerie affirment qu'ils n'ont pas mouchardé ; la police n'a pas eu besoin de dénonciateurs : l'imprimerie Noëllat éditait le *Républicain démocrate* et devait être surveillée.

Le soir de ce même 3 décembre, tout un rassemblement couvre la place d'Armes et occupe les rues qui y aboutissent ; les démocrates des campagnes voisines, en quête de nouvelles et prêts à organiser, si possible, la résistance, figurent, nombreux, parmi les manifestants et se montrent bruyants ; les sommations prévues se révélant inefficaces, le 21e de ligne doit intervenir ; cependant le nombre des victimes est insignifiant : deux ou trois blessés seulement [2]. Après la dispersion du rassemblement, une « population flottante » erre, perplexe, dans les rues de la ville.

Le 4 décembre, les arrestations continuent ; quelques suspects prennent la fuite. La police saisit même deux voitures d'armes qu'elle dirige sur l'Hôtel-de-ville. Un ancien garde mobile est inculpé. Il pèse sur la ville un certain malaise et le théâtre enregistre peu d'entrées. A onze heures, les rues sont désertes.

L'*Union bourguignonne* rend hommage à la troupe et se plaît à signaler le courage d'un jeune soldat, incorporé depuis six mois seulement au 21e de ligne et qui, dans la nuit du 3 au 4 décembre, était de faction devant un magasin à fourrage. Insulté grossièrement par quatre passants, il se précipita sur eux et en mit un à la raison en le menaçant de sa baïonnette ; le prisonnier aurait alors tenté de corrompre le soldat en lui offrant un franc, puis cinq, puis dix : « Quand tu m'en donnerais mille, aurait répondu le jeune soldat, je ne rendrais jamais la liberté ni à toi ni à tes pareils [3] ». Toujours d'après l'*Union bourguignonne*, une bande de cinq à six cents insurgés a, dans la nuit du 4 au 5, été signalée près de Chenôve, à 2 kilomètres

1. Archives de la Côte-d-Or, série M.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 5 décembre.
3. *Union bourguignonne*, numéro du 11 décembre.

de la ville : tous ces gens devaient se concentrer sous les murs du clos de Montmuzard et y retrouver « des frères et des amis » venus des communes de l'est ; mais l'échec des premiers essais de résistance suffit à faire rentrer dans l'ombre « le camp de cette nouvelle jacquerie [1] ».

Le 5 décembre, Dijon a repris sa physionomie habituelle ; au marché du 6, les grains ont été achetés en totalité ; seul le bois de chauffage, concurrencé par la houille, a manqué d'amateurs. La police reste vigilante : elle perquisitionne dans l'ancien couvent des Jacobines, place d'Armes, sans y découvrir d'ailleurs aucun dépôt de munitions. Un rapport de police nous apprend que, du 2 au 9 décembre, à Dijon, 113 individus ont été arrêtés : 37 d'entre eux ont été écroués, 76 relâchés ; deux autres personnes ont été appréhendées en ville pour cris séditieux et 59 pour attroupement [2].

Dijon n'a pas été le seul lieu troublé du département. A Is-sur-Tille, les bruits les plus divers et les plus mensongers ont été répandus par un groupe d'opposants. Le 7 décembre, le procureur de la République se rend dans cette petite ville pour y ouvrir une enquête : il saisit une lettre venant de Paris et donnant des événements récents une relation différente de celle des communiqués « officiels » ; un médecin, Japiot, le pharmacien et un de leurs amis sont arrêtés et dirigés sur les prisons de Dijon. — A Beire-le-Châtel, un cafetier, Migean, subit le même sort.

Nous avons écrit, au début de cet article, qu'à Châtillon-sur-Seine la situation semblait, avant le coup d'État, très favorable à la cause de l'Ordre. Apparences trompeuses, puisque, le 3 décembre, les membres dirigeants de la Société de Secours mutuel tentent de s'emparer de l'Hôtel-de-ville pour y proclamer la République démocratique et sociale [3]. Voici comment, si l'on en croit la mise au point adressée par

1. *Ibid.*, numéro du 3 janvier 1852.
2. Arch. de la Côte-d'Or, M, Sûreté générale et surveillance politique.
3. Arch. de la Côte-d'Or, M, Sûreté générale et surveillance politique.

le maire de Châtillon, Mariotte, à l'*Union bourguignonne*, se sont déroulés les faits : le 3, vers onze heures, quarante opposants se rendent à l'Hôtel-de-ville sous prétexte de prendre connaissance de la proclamation de Louis-Napoléon ; les deux adjoints sont alors dans la salle du secrétariat ; les meneurs les font prisonniers en fermant toutes les portes, dont ils enlèvent les clés. Un quart d'heure plus tard, le maire, en compagnie du sous-préfet, frappe en déclinant sa qualité ; mais, accueilli par des railleries, il s'éloigne et pénètre dans le bureau de la mairie par une autre porte. Sommation est alors faite aux envahisseurs de se retirer : une lutte corps-à-corps s'ensuit et, grâce au concours de la brigade de gendarmerie, du poste de la garde nationale et de quelques citoyens, le sous-préfet et le maire l'emportent. Le conseil municipal, convoqué pour treize heures, se rend à l'appel du maire et siège en permanence. Le 11 décembre, le préfet prononce la dissolution de la Société de Secours mutuel.

L'attitude du sous-préfet de Semur, Demersay, est moins nette que celle du sous-préfet de Châtillon : le 5 décembre, l'*Union bourguignonne* annonce qu'il a « décliné son adhésion » et s'est refusé à dissoudre le conseil municipal, hostile au coup d'État. Dans une mise au point adressée à ce même journal [1], il précise lui-même que la mesure de dissolution a été prise sur son rapport, mais qu'il attendait, pour l'exécuter, « certaines éventualités qui ne se sont pas présentées » avant l'arrivée de son successeur ; il ajoute qu'il n'a résigné ses fonctions que dans la journée du 5, après la disparition du danger. La population de Semur ne cachait d'ailleurs pas son opposition : des affiches manuscrites contenaient des menaces de mort à l'adresse de ceux qui voteraient pour Louis-Napoléon. Demersay devait être remplacé par le sous-préfet de Vire, Decroze [2]. Un conseiller de préfecture, So-

1. *Union bourguignonne*, numéro du 7 décembre.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 15 décembre.

leilhet [1], qui assurait l'intérim, s'empressa d'écrire au maire de Semur : « ...Des meneurs essayent de relever la tête..., calomnient le Président... ; il est urgent que vous exerciez la plus active surveillance sur les hommes pervers... ; instruisez-moi de leurs actes » [2]. Ces instructions n'étaient pas superflues ; dans une autre ville de l'arrondissement, à Saulieu, trois membres d'une société secrète étaient arrêtés le 13 décembre et, parmi eux, un ancien conseiller général, Charles Moreau ; quatre cafés durent fermer leurs portes : ce qui n'empêcha pas le *Châtillonnais et l'Auxois* [3] de ridiculiser l'opposition.

Dans l'arrondissement de Beaune enfin, à Nuits-Saint-Georges, un crime a été commis : le 6 décembre, à minuit, un jeune homme de vingt-six ans, Arthur Marey, appartenant à une famille honorablement connue dans la région, a été mortellement frappé d'un coup de pistolet tiré à bout portant. Marey accomplissait bénévolement une ronde et l'assassin n'était autre qu'un cordonnier du lieu qui avait pris aussitôt la fuite. L'affaire eut un certain retentissement, puisque le préfet fit placarder à Dijon et dans toutes les communes du département une affiche où il flétrissait l'attentat et où il offrait à quiconque pourrait s'emparer de l'assassin une indemnité de trois cents francs, ce qui valut à un vagabond d'être enfermé par un cultivateur de Flacey. Le coupable et un complice devaient se constituer prisonniers à Beaune [4].

D'après l'*Union bourguignonne*, la région de Beaune a failli connaître des troubles graves. Tout un plan aurait été élaboré par les démocrates : le 3 décembre, des conciliabules avaient réuni les meneurs ; le 4, vers huit heures du soir, des attroupements armés avaient été signalés dans la campagne et, le 5, l'attaque générale devait avoir lieu ; le 6, des convocations

1. *Union bourguignonne*, numéro du 5 décembre.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 19 décembre.
3. Les archives du journal *Le Châtillonnais et l'Auxois* ne possèdent pas de numéros antérieurs à 1853 ; se référer à l'*Union bourguignonne* du 15 décembre.
4. *Union bourguignonne*, numéros des 10, 14, 15, 16 décembre ; *Journal de la Côte-d'Or*, numéro du 9 décembre.

à domicile furent envoyées à Nuits, à Nolay, à Seurre et à Bligny. L'assassinat d'Arthur Marey n'aurait été que le signal de l'exécution ; le nouveau conseil municipal de Nuits devait être fusillé et, en cas de succès, on marcherait sur Beaune. Le plan échoua ; mais l'autorité avait dû rassembler les brigades de l'arrondissement, les gardes forestiers et des volontaires, appuyés par trois compagnies venues de Dijon.

Ainsi donc, dans les quatre arrondissements côte-d'oriens, de nombreux citoyens réprouvent l'acte de Louis-Napoléon. Mais le préfet comprend si bien la portée limitée de cette opposition que, le 10 décembre, il demande au ministre de l'Intérieur s'il est bien opportun d'afficher, ainsi que le général Castellane lui en a donné l'ordre, la proclamation du ministre de la Guerre, en date du 4 décembre, portant que tout individu qui sera pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé sur-le-champ. Par télégramme officiel du 11 décembre, le ministre lui laisse toute latitude, mais lui conseille de décider l'affichage en cas de danger [1].

Cette éventualité ne se présenta pas : Paris était subjugué, la province comprit la vanité de tout essai de résistance. On ne permettait plus aucune voix discordante : la presse était muselée.

Un simple arrêté préfectoral suspendit, en effet, la publication des organes démocrates : le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* et le *Républicain démocrate de la Côte-d'Or* [2]. Quant à l'*Ordre*, organe royaliste fondé le 14 juillet 1849, il fut interdit de la même manière : il devait reprendre sa publication en février 1852 et disparaître définitivement en juillet 1853.

Trois journaux subsistaient à Dijon. Le *Journal de la Côte-d'Or*, qui, lors des élections de 1849, était l'organe du

1. Archives de la Côte-d'Or, M.

2. Sur les journaux de Dijon : Ph. MILSAND, *Etudes bibliographiques sur les périodiques publiés à Dijon*. Paris, Aubry, 1861, in-8°. — Sur la fin du *Courrier républicain* et ses tendances : P. PERRENET, *Un journal dijonnais d'opposition sous Louis-Philippe* (dans les *Annales de Bourgogne*, t. I, 1929, p. 73-77).

Comité de la rue de Poitiers, devint, dès le 2 décembre 1851, tout à fait orthodoxe. Le *Spectateur*, journal catholique, perdit, à partir de cette date, son caractère relativement indépendant ; son rédacteur, Lachat, ose encore écrire le 2 décembre : « M. Louis Bonaparte a voulu prendre toute la responsabilité de la situation : puisse-t-elle ne pas l'écraser et ne pas entraîner la ruine de la France ». Ne nous étonnons donc pas que le préfet, par décision en date du 7 décembre, ait suspendu la publication du *Spectateur* : une suppression d'une semaine permit alors un changement opportun de rédaction ; après le départ de Lachat, le journal catholique se borne à informer, en s'abstenant prudemment de juger.

Seule, l'*Union bourguignonne* reste ce qu'elle a toujours été : bonapartiste. Le succès de Louis-Napoléon transporte d'aise le rédacteur en chef, Félix Belly, qui, après avoir rappelé les dates du 2 décembre 1804 et du 2 décembre 1805, écrit : « ...Hors du domaine des faits, il n'y a rien... Les faits sont éclatants, dominateurs, étourdissants de grandeur, de spontanéité et d'audace... L'acte qui met fin à (la lassitude universelle) domine le droit écrit de toute la hauteur d'une nécessité sociale [1] ».

Une seule voix retentissait désormais dans la presse côte-d'orienne : celle de l'*Union bourguignonne*, du *Châtillonnais* et de la *Tribune de Beaune*. De même, dans l'opinion, une seule voix devait s'élever : celle de tous ceux qui, bon gré, mal gré, exaltaient un aussi « merveilleux dénouement ».

Pour les fonctionnaires, c'est une nécessité vitale que d'adhérer au coup d'État : les archives [2] conservent des lettres de l'ingénieur en chef de la compagnie du P.-L., des ingénieurs du canal de Bourgogne et du service hydraulique, du directeur de la Télégraphie, du payeur du département, des membres de l'Enseignement, des capitaines de la garde nationale, du

1. *Union bourguignonne*, 5 décembre.
2. Arch. de la Côte-d'Or, série M.

personnel de la voirie, etc... Il convient toutefois de signaler l'attitude du contrôleur des contributions d'Is-sur-Tille, qui déclare net et court qu'il ne donnera son adhésion ni verbalement ni par écrit ; révoqué, il est remplacé par un nommé Dubois qui, « malgré sa jeunesse et son inexpérience en matière politique, adhère, en conscience, aux actes du 2 décembre [1] ». Le juge de paix du canton ouest de Dijon démissionne, alors que ceux de Gevrey, de Saulieu, de Châtillon, d'Aignay-le-Duc, de Baigneux, de Précy-sous-Thil, de Sombernon, de Selongey et de Mirebeau sont les premiers à adhérer ; celui du canton de Pouilly-en-Auxois est révoqué [2]. Il n'est pas jusqu'aux compagnies de pompiers — celle de Dijon notamment — qui ne comprennent que le ralliement à l'orthodoxie nouvelle est conseillé par la plus élémentaire sagesse.

Un certain nombre de municipalités sont rapidement expurgées. Dès la première quinzaine de décembre, plus de trente localités voient révoquer leur maire, leur adjoint ou même leur conseil municipal tout entier [3]. A Dijon, douze conseillers démocrates ont démissionné. Certains maires — celui de Chaignay par exemple — ont refusé d'afficher la proclamation du Président et les dépêches du préfet, ou bien ont laissé apposer sur les murs de leurs communes des affiches « incendiaires ». Dans la liste des villages dont l'administration fut ainsi frappée, nous relevons : Saint-Jean-de-Losne, Nolay, Nuits, Seurre, Recey-sur-Ource, Semur, Montbard et Vitteaux. On trouvera, d'autre part, dans le *Journal de la Côte-d'Or* du 23 mai 1852, une intéressante liste des prévenus politiques [4].

Il serait par contre fastidieux de citer les adresses de sympathie qu'une multitude de conseils municipaux envoyaient

1. Lettre du directeur des Contributions directes (Arch. de la Côte-d'Or, M).
2. *Union bourguignonne*, numéro du 5 décembre.
3. *Union bourguignonne*, numéros des 5, 12 et 16 décembre.
4. Nous n'étudierons pas ici l'œuvre des commissions spéciales formées pour le jugement de ces prévenus. Le *Progrès de la Côte-d'Or* du 23 sept. 1882, en relatant un banquet des anciens proscrits, fournit quelques détails intéressants.

à Louis-Napoléon : celle de Dijon est sans intérêt ; mais celles de Mirebeau et de Pontailler montrent de quelle vénération sincère on entourait alors, dans ces deux cantons, la personne du Président. L'adresse de Pontailler était due au général Paulin, qui adhéra personnellement au coup d'État en ces termes : « Je reprends..., pour concourir au bonheur de la France et à ses belles destinées dont vous êtes la plus éclatante personnification, l'épée qui servait l'empereur Napoléon le 2 décembre 1805 [1] ».

III

LE PLÉBISCITE DU 20 DÉCEMBRE 1851

L'assassinat politique de Nuits mis à part, les désordres causés dans le département de la Côte-d'Or par des bandes aux chefs improvisés n'ont porté aucune atteinte sérieuse aux personnes et aux biens ; ce que l'*Union bourguignonne* présente comme les forfaits de brigands socialistes ne fut somme toute que des représailles d'ouvriers ou de paysans républicains aigris.

Le Président et les siens l'emportaient. Dans sa proclamation du 2 décembre, Louis-Napoléon avait annoncé son intention de faire ratifier son acte par le peuple. Le décret du 3 fixait les termes du plébiscite :

> Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans la proclamation.

Le décret du 4 décembre annonçait l'abandon du vote public et l'institution du scrutin secret ; tout citoyen âgé de vingt et un ans pouvait ainsi se prononcer en toute indépendance et le maire de Dijon, André, convoqua les électeurs pour les 20 et 21 décembre, en leur annonçant que, pendant

1. *Union bourguignonne*, numéros des 10 et 21 décembre.

ces deux journées, le scrutin serait ouvert de huit heures à seize heures [1].

D'ores et déjà, les résultats s'annonçaient favorables ; à Dijon, le marché du 17 était animé ; la confiance renaissait, les affaires aussi. Montbard devenait très calme et les campagnes voisines se disposaient « à voter comme un seul homme pour le Sauveur de la France [2] ». — Dans l'arrondissement de Beaune, les gens d'ordre avaient pris peur : ne leur avait-on pas dit que les effectifs de la société secrète qui avait opéré dans la Côte devaient, au lendemain du coup d'État, se répartir en deux corps, l'un pour encercler la salle du conseil municipal de Beaune, l'autre pour condamner la porte de l'Hôtel-de-ville ? Si le conseil n'avait pas avancé l'heure de sa réunion, la première section aurait fusillé les conseillers réunis et la seconde aurait massacré les rescapés. — Dans l'arrondissement de Châtillon, « les populations marchent seules... ; dans un grand nombre (de communes), il n'y aura pas un NON [3] ».

Dans chaque commune, les opérations de vote se déroulèrent selon les règles en usage : il y eut appel nominal des électeurs, puis contre-appel de ceux qui n'avaient pas voté. Notons que, dans notre département, sur 117.909 électeurs, 16.112 s'abstinrent, soit 13 % des inscrits ; à Dijon (ville), les abstentions furent nombreuses : 1.712 sur 8.194 inscrits, soit 20,9 %. L'*Union bourguignonne* avoue qu'« il y a bien eu près de 1.500 abstentions volontaires, parmi lesquelles celles de plusieurs fonctionnaires et employés [4] » ; beaucoup de légitimistes n'ont pas voté ou ont voté blanc. — A Beaune (ville), il y eut 1.081 abstentions pour 3.109 électeurs inscrits, soit 34,8 % ; à Nolay, 173 pour 671 ; à Nuits, 222 pour 906 ; à

1. *Union bourguignonne*, numéro du 18 décembre.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 16 décembre.
3. *Union bourguignonne*, numéro du 17 décembre.
4. *Union bourguignonne*, numéro du 24 décembre. — Pour les chiffres, cf. Arch. de la Côte-d'Or, série M.

Seurre, 247 pour 811. La ville de Semur enfin n'enregistrait que 991 suffrages exprimés sur 1.274 inscrits.

Cependant on ne peut nier l'enthousiasme d'une grande partie des populations côte-d'oriennes. Un vieux Dijonnais de quatre-vingt-six ans se fait porter par son petit-fils et par un ami jusqu'à la salle du vote pour déposer dans l'urne un OUI. A Lamarche-sur-Saône, deux vétérans de l'armée d'Italie revêtent leur vieil uniforme et, malgré leurs quatre-vingt-quatre ans, s'efforcent de marcher droit et au pas ; l'un d'eux a vingt et un ans de service et quarante-six campagnes [1]. A Saint-Romain, un vieux soldat de quatre-vingt-trois ans, qui a servi sous Louis XVI, sous la République et sous l'Empire, se fait transporter dans la salle du scrutin et vote « pour le neveu de l'Empereur [2] ». — A Saint-Maurice-sur-Vingeanne, à Selongey, à Saint-Seine, des vieillards sentent leur force renaître. Un peu partout, dès qu'on a connaissance des résultats locaux, on célèbre avec empressement le succès du Président et l'on se sépare au cri de : « Vive Napoléon ! ».

Deux cantons sont plus spécialement à l'honneur : Bligny-sur-Ouche, qui ne compte que 21 opposants sur 2.541 inscrits et 2.351 votants ; Pouilly-en-Auxois qui n'a que 82 NON sur 3.436 votants. Dix-huit communes du canton de Bligny réalisent l'unanimité et quatre l'unanimité moins une voix. La plupart des cantons du Châtillonnais ont voté massivement. Cinq localités du canton de Pontailler n'ont pas connu un seul NON ; trois n'en ont eu qu'un et quatre en ont eu deux ; à Drambon, un bulletin porte l'inscription : « OUI, 6.000.000 de fois OUI », et les opposants croient prudent de se présenter deux à deux. D'autres exemples, pris dans les cantons de Seurre et de Semur, prouveraient que la campagne était dévouée à la cause de Louis-Napoléon.

Certaines villes ont opposé à l'autorité agissante un nombre relativement fort de NON : Dijon, outre les 1.712 abstentions

1. *Ibid.*
2. *Union bourguignonne*, numéro du 28 décembre.

dont nous venons de parler, eut 3.119 NON contre 8.212 OUI et Is-sur-Tille (ville), 181 NON et 194 OUI. La ville de Beaune opposait 841 NON à 1.160 OUI ; Nolay, 105 NON à 393 OUI ; Seurre, 257 NON à 303 OUI. Quant à la ville de Montbard, elle comptait, sur 712 votants, 430 OUI et 274 NON.

En résumé : l'arrondissement de Dijon totalisait 31.383 OUI et 5.785 NON ; — l'arrondissement de Beaune 24.684 OUI et 4.459 NON ; — l'arrondissement de Semur 16.554 OUI et 1.968 NON ; — l'arrondissement de Châtillon 15.108 OUI et 584 NON. — Le Châtillonnais n'infligeait pas de démenti à ses votes du 10 décembre 1848 et du 13 mai 1849 [1].

Apparemment, la victoire était large, nette, indiscutable. La Côte-d'Or s'inscrivait bien au nombre des départements de l'Est où s'affirmait une minorité républicaine notable. Cependant, 86 pour cent des votants y avaient approuvé l'acte du 2 décembre. Le 1er janvier 1852, jour de la proclamation du scrutin de Paris, Dijon put avoir l'impression que la fête commandée à cette occasion par l'autorité municipale était une véritable fête de famille. Les corps officiels assistèrent en grande solennité au *Te Deum* chanté à Saint-Bénigne : le préfet, la municipalité, les généraux Gagnon, Menne et Paulin, la Cour d'appel en robe rouge, le Tribunal de première instance, les facultés, les administrations forestière et financière, les ingénieurs et un grand nombre d'autres fonctionnaires se pressaient dans les deux bras du transept de la cathédrale. Un seul corps s'était abstenu : « tout le monde l'a nommé », écrit l'*Union bourguignonne* : le Tribunal de commerce. Le soir, la ville entière était dans l'allégresse ; au-dessus des illuminations de la préfecture, on lisait, dans un transparent, le nombre de 7.500.000 que dominaient les initiales : L. N. [2].

La Seconde République mourait de ses incohérences et de ses tâtonnements ; le 30 décembre, le préfet de la Côte-d'Or

1. On trouvera un recensement général des votes dans le supplément de l'*Union bourguignonne* du 28 décembre 1851.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 2 janvier 1852.

n'avait-il pas invité les sous-préfets et tous les maires du département à abattre les arbres de la Liberté sous prétexte que les grands principes de la Révolution « ne se décrètent pas et se trouvent naturellement dans le cœur humain [1] » ?

Le pouvoir personnel de Louis-Napoléon était-il solidement établi ? L'enthousiasme de nos communes nous touche parfois par sa naïveté et sa simplicité : à Aloxe, dans ce petit village où toute la Bourgogne s'exprime dans le fameux vin de Corton, le premier bulletin qui est sorti de l'urne avait la forme du petit chapeau de Napoléon et l'électeur avait collé sur ce papier une tête couronnée découpée dans quelque manuel d'histoire ; le conseil municipal voulut, une fois encore, dire au Prince-Président sa satisfaction [2] :

> ...Nous sommes enchantés que (la Patrie) soit sauvée par vous... Vous sortez d'un fameux cru : un Napoléon, c'est comme qui dirait du Corton. Et puis, vous avez déjà trois ans de bouteille ; vous n'êtes pas nouveau dans les affaires ; vous ferez marcher celles de la France et nous ferons les nôtres, en vendant mieux notre bon vin,
>
> Avec lequel, Monsieur le Président, nous avons l'honneur de vous saluer...
>
> Pour faire passer notre adresse, et pour appuyer, comme vous, nos paroles par des faits, nous avons voulu y joindre chacun une vieille bouteille de notre meilleur...

Mais comment apprécier, par-delà ces manifestations locales, les sentiments de ceux qui cherchaient dans l'apaisement politique et social l'assiette de leur sécurité ? Louis-Napoléon avait détruit les cadres politiques : lui seul émergeait de la confusion générale. Le choix était clair : opter pour lui ou cultiver l'anarchie. « Le coup d'État étant résolu, disait-on, il fallait au moins qu'on le réussît [3] ». Les faits étaient accomplis : le scrutin pouvait être secret, la liberté morale du vote n'existait plus. Il était vain d'argumenter ; il fallait absoudre pour vivre. Cette ligne de conduite, le catholique *Spectateur*

---

1. *Union bourguignonne*, numéro du 4 janvier 1852.
2. *Union bourguignonne*, numéro du 4 janvier 1852.
3. De la Gorce, *op. cit.*, t. I, p. 12.

la définit nettement en se référant à la lettre que le Côte-d'orien Montalembert a publiée le 14 décembre dans l'*Univers* :

> Voter contre Louis-Napoléon, c'est donner raison à la révolution socialiste... S'abstenir, c'est...abdiquer la mission des honnêtes gens... Voter pour Louis-Napoléon, *ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France* [1]...

Tout dépendait désormais des méthodes qui allaient présider à l'organisation du régime nouveau. Or la Côte-d'Or devait, lors des élections au Corps législatif, le 29 février 1852, se montrer assez tiède, puisqu'il fallut alors, pour soutenir le candidat officiel, créer un journal : l'*Elu du Peuple*. Sur 7.886 électeurs dijonnais, 3.133 devaient s'abstenir ; le candidat officiel allait recueillir 2.027 voix seulement contre les 2.002 réunies par le candidat libre, qui n'était autre que Moussier, cet ancien premier adjoint qui, le 1er janvier précédent, invitait le peuple de Dijon à célébrer la victoire « de l'élu de 7.000.000 d'hommes », mais qui devait être révoqué quelques semaines plus tard [2]. Le *Spectateur* ose même écrire le 4 mars, à propos de l'élection à Châtillon du maître de forges Louis Bazile : « ce qui devrait plutôt surprendre, c'est qu'il n'ait pas eu l'unanimité ».

Le coup d'État du 2 décembre n'avait pas établi un ordre nouveau. Il restait à faire taire les irréconciliables, à rallier bien des indifférents et des indécis. La Côte-d'Or avait ouvert à Louis-Napoléon un assez large crédit ; mais elle n'entendait pas qu'au nom du principe d'autorité, une guerre fût déclarée à l'idée républicaine par le neveu de celui qui, aux yeux du peuple, avait autrefois excellemment incarné la Révolution française.

A. JACOTIN.

1. Sur l'attitude de Montalembert, ce guide politique des catholiques et du clergé à l'époque, v. LECANUET, *Montalembert*, 2e éd., Paris, 1902, 3 v. pet. in-8°, t. III, p. 30-39 (Montalembert devait regretter plus tard cette lettre qu'il considérait comme une « faute capitale », p. 39). On sait que Louis Veuillot avait le premier prêché le ralliement au Prince au nom des intérêts catholiques et de l'ordre social (J. MAURAIN, *La pol. ecclésiastique du second Empire*, Paris, 1930, in-8°, p. 4 et s.). Dans l'ensemble, le clergé vota et fit voter OUI (*ibid.*, p. 9-12). Nous n'examinons pas spécialement dans le présent article l'attitude du clergé du diocèse de Dijon.

2. *Spectateur*, numéro du 4 février 1852.